



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE —

Vol. 29, no 3

Janvier 2020

APPEL À LA VIGILANCE

Nouveau coronavirus (2019-nCoV) à Wuhan en Chine : Mise à jour 2020-01-24

LE SIGNALEMENT des personnes sous investigation est obligatoire

par : D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses et Dre Maryse Cayouette, microbiologiste infectiologue

ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE PAR LE DIRECTEUR NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (DNSP)

En vertu de la Loi de la santé publique, le Québec est présentement en enquête épidémiologique par le DNSP pour le 2019-nCoV. Ceci signifie que les médecins **doivent signaler** tout cas suspect **répondant à la définition de « personne sous investigation »** de l'ASPC (et transmise par le MSSS) en vigueur au moment du signalement.

Cette définition n'est actuellement disponible qu'en anglais (voir document joint). En voici une traduction libre (mais la version anglaise demeure la référence officielle).

Définition de cas intérimaire fédérale (ASPC en date du 23-01-2020) : **2019-n CoV – « Personne sous investigation »**

Critères de maladie

Personne présentant de la fièvre et une infection respiratoire aiguë, ou une pneumonie, chez qui on documente un critère d'exposition et chez qui une analyse de laboratoire spécifique pour la recherche du virus 2019-nCoV est considérée ou prescrite par le médecin

Critères d'exposition

Voyage à Wuhan, Chine, dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes,

OU

Contact étroit¹ avec un cas confirmé ou probable d'infection à 2019-nCoV, dans les 14 jours précédant le début des symptômes

OU

Contact étroit¹ avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui s'est rendue à Wuhan, en Chine, dans les 14 jours précédant le début des symptômes.

OU

Exposition en laboratoire à du matériel biologique (ex. : échantillon clinique, isolat viral en culture) contenant du virus 2019-nCoV

1. Définition de contact étroit

- Personne qui a fourni des soins au patient, y compris les travailleurs de la santé et les proches, ou toute personne qui s'est trouvée dans une situation similaire de contact physique étroit
- Personne qui a habité sous le même toit ou qui a eu un contact étroit prolongé avec le cas alors qu'il était symptomatique.

ÉTAT DE SITUATION EN BREF

L'écllosion d'infections respiratoires aiguës causée par le virus 2019-nCoV se poursuit et évolue rapidement de jour en jour.

Selon l'OMS, en date du 23 janvier à 16h, les dernières données indiquent un total de 581 cas confirmés, dont 571 ont été rapportés en Chine dans 17 provinces, municipalités et régions. Au Québec, 9 signalements ont été effectués par le réseau de la santé.

Selon les informations actuelles, le taux de mortalité du coronavirus serait d'environ 3 à 4 %. L'OMS a confirmé une transmission interhumaine, notamment chez des travailleurs de la santé.

Pour obtenir les mises à jour de la situation épidémiologique, veuillez consulter les rapports de situation épidémiologique de l'OMS : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE pour 2019-nCoV

- **Renforcer l'application de l'étiquette respiratoire dans les milieux cliniques**
- Identifier rapidement les personnes symptomatiques à risque et mettre les mesures PCI en place pour prévenir la propagation. Pour cela, **l'outil de triage du MSSS**, qui vient tout juste d'être mis à jour, doit être utilisé de façon systématique dans les urgences.
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>
- **Prise en charge des cas suspects à l'urgence :**
 - Isolement (pièce à pression négative OU pièce fermée avec antichambre, si possible).
 - Précautions additionnelles contact et aériennes :
 - gants recouvrant les poignets;
 - masque N-95;

NOUVELLE PAGE WEB DU MSSS SUR LE WEB

Cette page regroupe les informations importantes et les recommandations officielles du MSSS pour les professionnels de la santé et sera mise à jour régulièrement.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Identification rapide au triage

Un triage efficace doit être fait à l'urgence chez toute personne présentant de la fièvre (> 38°C) et ayant voyagé en Chine dans les derniers 14 jours. L'outil de triage MRSI-MVE vient tout juste d'être mis à jour par le MSSS et est l'outil de référence à utiliser dans nos urgences:

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>

La zone à risque identifiée pour le 2019-nCoV est actuellement la ville de Wuhan en Chine. Ceci pourrait être appelé à changer : à suivre de près.

- protection oculaire;
- blouse.
 - MRSI : blouse à manches longues;
 - MVE : blouse **impermeable** à manches longues.
- Effectuer l'évaluation médicale et consulter le microbiologiste-infectiologue de garde.
 - Se référer aux recommandations, fiches techniques spécifiques et précisions sur les zones à risque disponibles pour les professionnels afin de guider le jugement clinique :
 - <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/mrsi/>
- **Signaler sans tarder à la Direction de santé publique tout cas suspect répondant à la définition de « Personne sous investigation » de l'ASPC.**

RÉFÉRENCES

MSSS – Outil de triage MRSI-MVE :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>

MSSS – Site web professionnel MRSI (regroupe tous les documents pertinents) :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/mrsi/>

MSSS – Site web professionnel 2019-nCoV (regroupe tous les documents pertinents) :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

OMS – Site web 2019-n-CoV

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Dominique Martel, chef d'administration des programmes santé
environnementale et maladies infectieuses
Geneviève Anctil, conseillère en soins infirmiers
Lucie Bastrash, adjointe à la direction de santé publique

Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

Dépôt légal

Premier trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 